

Maitre d'ouvrage :

SIETRA du bassin versant de la Pimpine

Hôtel de ville

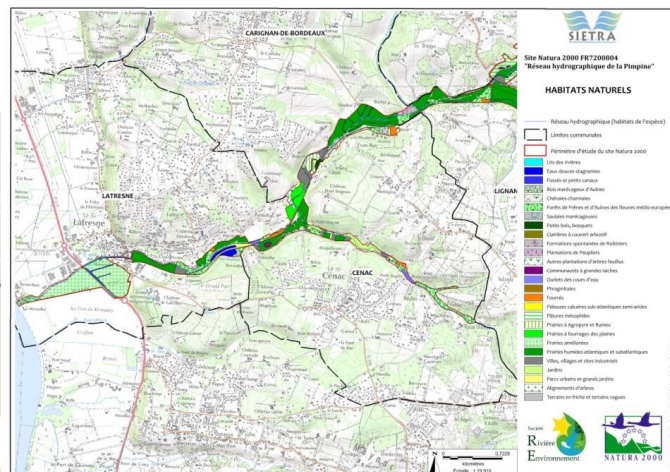
43 route de l'Entre-deux-Mers 33360 LIGNAN DE BORDEAUX

05 57 71 40 75



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 FR7200804

« Réseau hydrographique de la Pimpine »



Résumé non technique

Décembre 2014



Bureau d'études :

Sarl Rivière-Environnement

9 allée James Watt, Le Space bâtiment 3

33700 Mérignac

Tél. : 05.56.49.59.78

Fax : 05.56.49.68.39



Démarche qualité

La Société RIVIERE ENVIRONNEMENT est adhérente à CINOV-TEN (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique // Syndicat professionnel : Territoires & Environnement)

A ce titre, elle adhère à la charte déontologique des Ingénieurs conseil, en particulier par rapport à la compétence de l'équipe mobilisée sur cette opération, la qualité des méthodes de travail proposées et des rapports remis.

| Statut | Version | Etabli par | Vérfié par | Date |
|--------------------|---------|---------------------------------|--------------|------------|
| Version définitive | N°1 | Alexandre COMAS David BRIENT | David BRIENT | 10/12/2014 |

Sommaire

| | |
|--|----|
| 1. NATURA 2000..... | 1 |
| 2. PRESENTATION DU SITE..... | 1 |
| 2.1. Localisation et présentation générale du site | 1 |
| 2.2. La biodiversité du site | 5 |
| 2.3. Les principales activités exercées sur le site..... | 8 |
| 3. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DU SITE | 8 |
| 4. LES MESURES DE GESTION DU SITE NATURA 2000 | 10 |
| 5. NOUVELLE DÉLIMITATION DU SITE..... | 11 |

1. NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. **La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.**



Le document d'objectifs (DOCOB) définit les orientations de gestion, leurs modalités de mise en œuvre, et les moyens financiers prévisionnels pour maintenir les milieux naturels et espèces dits «d'intérêt communautaire» en bon état de conservation. Il a fait l'objet d'un travail important de concertation qui a permis d'établir un diagnostic, des objectifs et des mesures d'actions concertés avec les acteurs du territoire.

Cette concertation s'est notamment traduite par l'organisation de deux réunions publiques, de contacts directs, d'envoi de questionnaires et de réunions du comité de pilotage.

Natura 2000 a pour vocation la conservation du patrimoine naturel en valorisant les usages locaux (agriculture, sylviculture, pêche, chasse) qui ont contribué au maintien de la biodiversité.

L'inclusion des terrains dans le réseau Natura 2000 ne modifie pas le statut de propriété. Les espaces désignés sont gérés sans contraintes particulières pour les propriétaires et les usagers, pour autant que les activités n'affectent pas l'intégrité de la zone concernée. La signature de la charte ou de contrat se fait sur la base du **volontariat**.

La démarche Natura 2000 n'interdit pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou d'activités dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte à l'état de conservation du site. L'évaluation des incidences est un outil de prévention qui permet d'assurer un équilibre entre les activités humaines et la préservation de la biodiversité.

2. PRESENTATION DU SITE

2.1. Localisation et présentation générale du site

Le site Natura 2000 « Réseau hydrographique de la Pimpine » est situé en région Aquitaine dans le département de la Gironde, à seulement quelques kilomètres de l'agglomération bordelaise en rive droite de la Garonne.



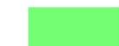
Le site de la Pimpine couvre une superficie de 281.5 hectares à cheval sur sept communes (de l'amont vers l'aval) : Sadirac, Lignan-de-Bordeaux, Loupès, Fargues St Hilaire, Carignan-de-Bordeaux, Cénac et Latresne. Il correspond au cours principal de la Pimpine, du Rauzé, une partie du Cante-Rane et du ruisseau de Carles. Les milieux les plus humides adjacents au cours d'eau ainsi que des pelouses sèches sur calcaire en bords de coteaux ont également été intégrés au site.

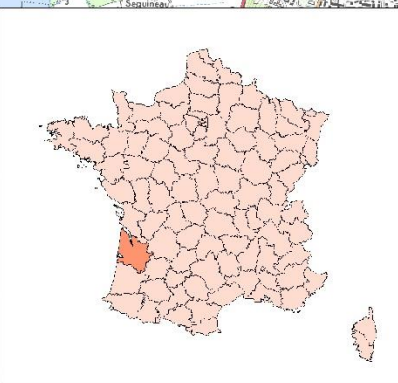
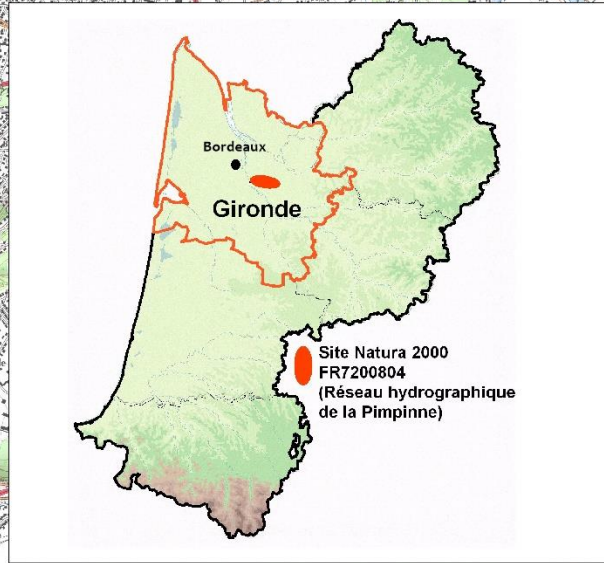
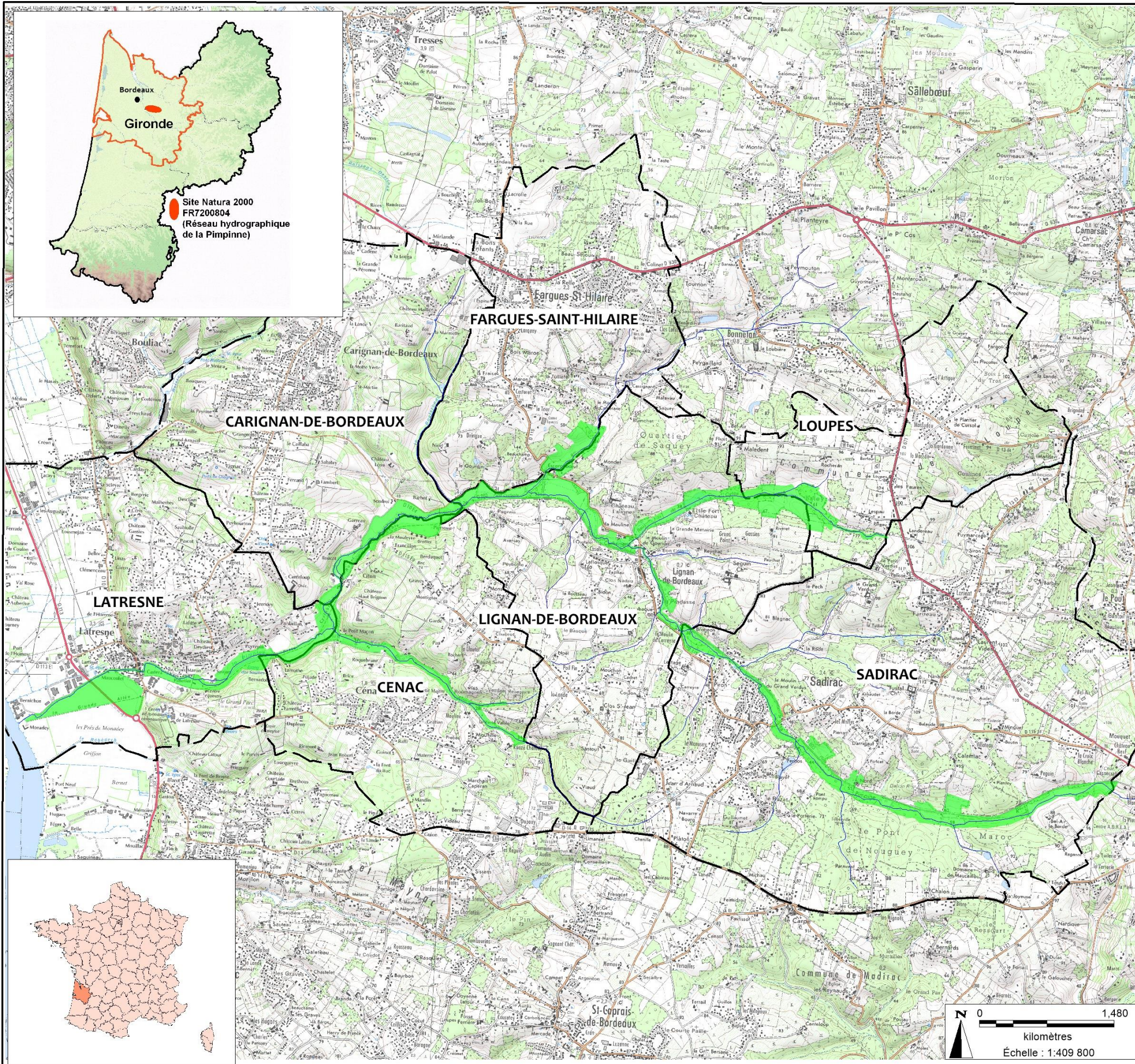




Site Natura 2000 FR7200804
"Réseau hydrographique de la Pimpine"

LOCALISATION DU SITE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA PIMPINE

-  Réseau hydrographique
-  Limites communales
-  Périmètre proposé



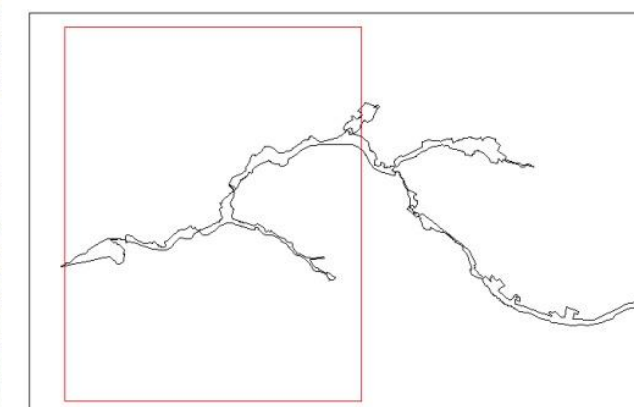
Sources : IGN, BD Carthage. Date de réalisation: 2014



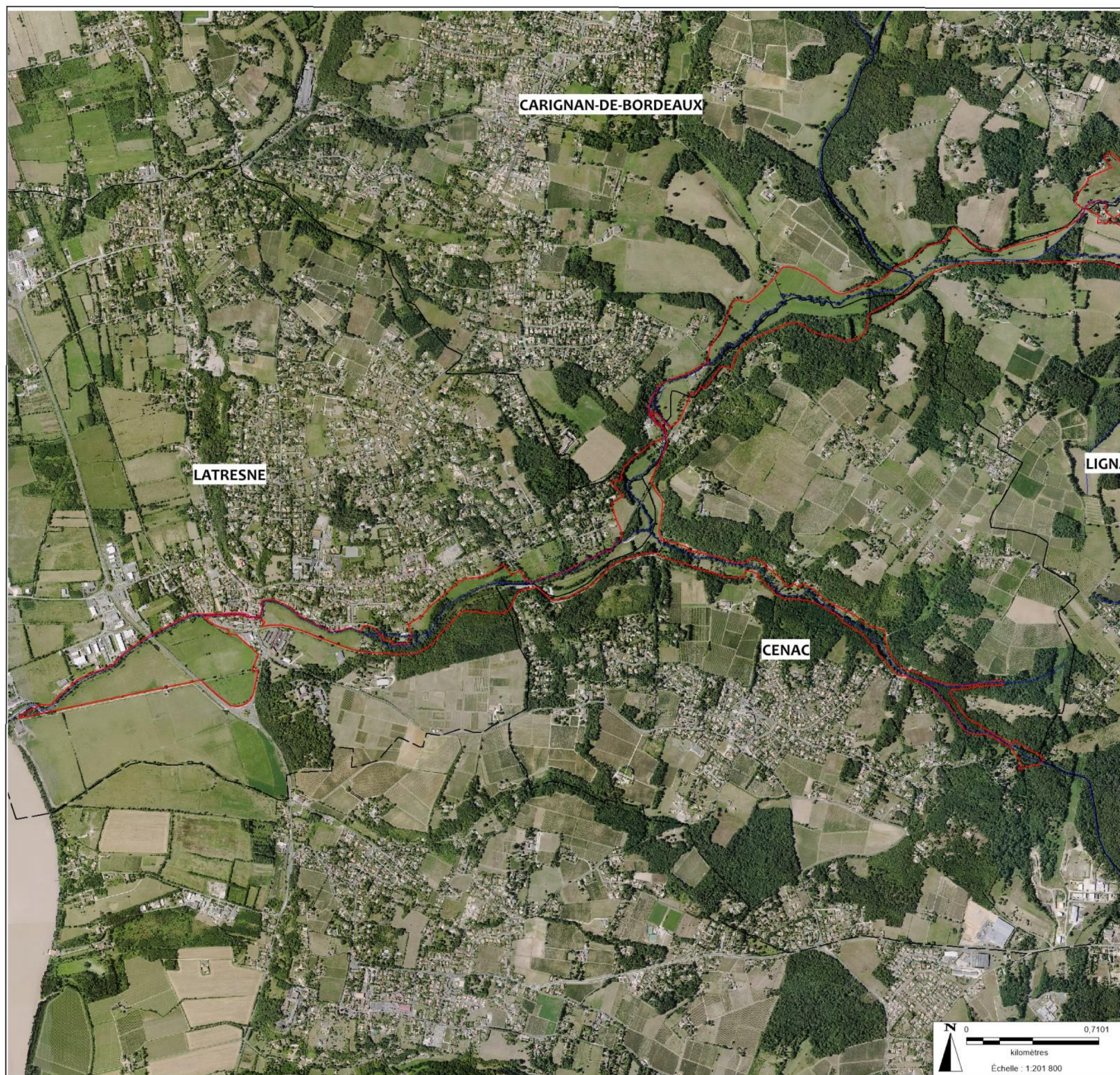
Site Natura 2000 FR7200804
"Réseau hydrographique de la Pimpine"

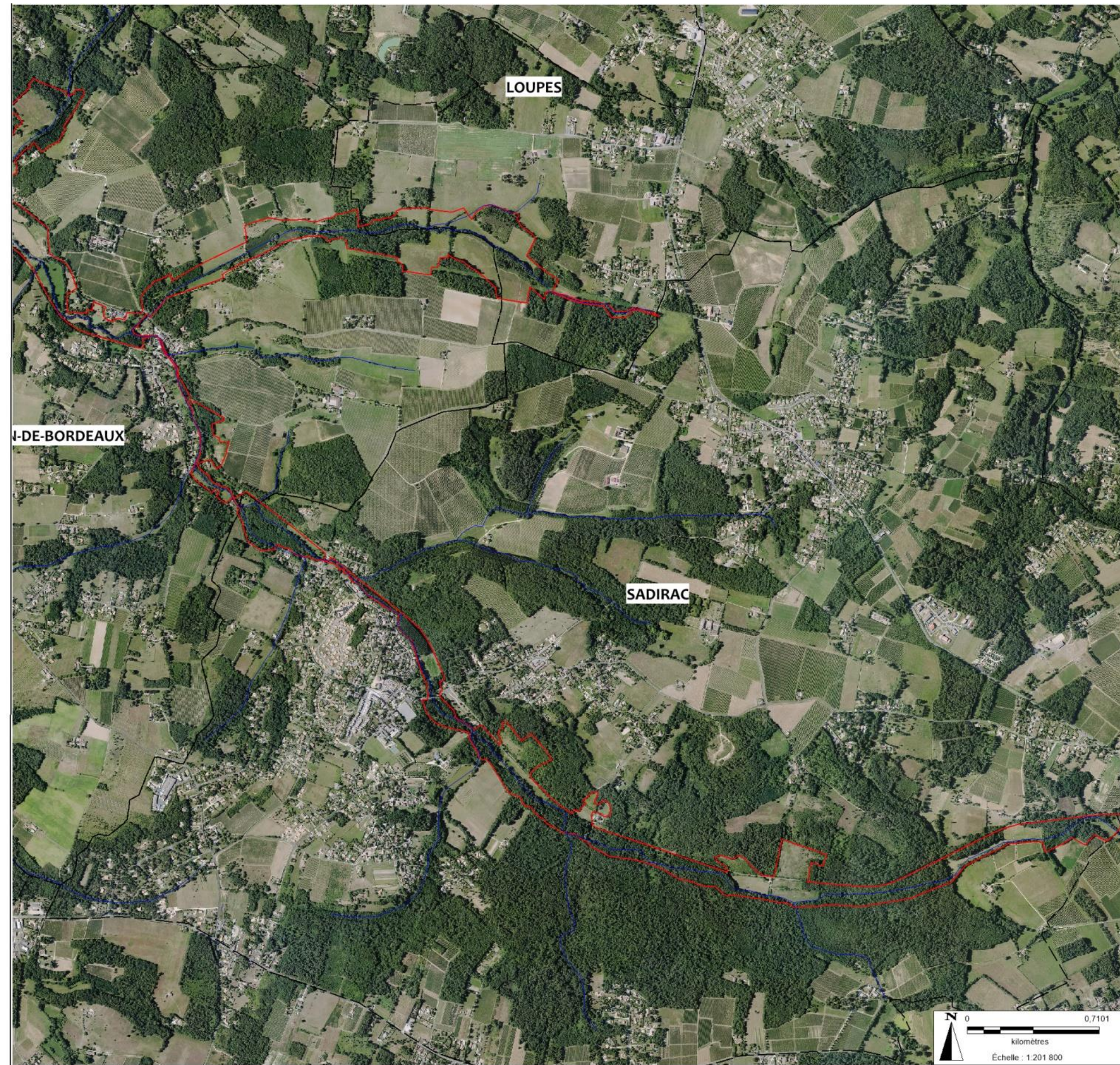
PÉRIMÈTRE PROPOSÉ

- Réseau hydrographique
- ▭ Limites communales
- ▭ PÉRIMÈTRE PROPOSÉ






Sources : IGN, BD Carthage. Date de réalisation: 2014

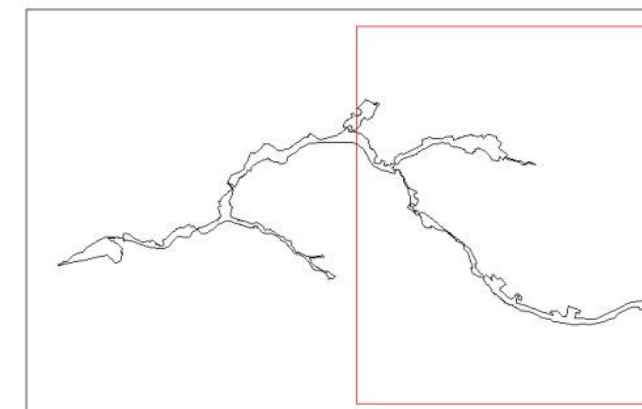




Site Natura 2000 FR7200804
"Réseau hydrographique de la Pimpine"

PÉRIMÈTRE PROPOSÉ

-  Réseau hydrographique
-  Limites communales
-  Périimètre proposé



Sources : IGN, BD Carthage. Date de réalisation: 2014

2.2. La biodiversité du site

Les milieux naturels et les espèces remarquables protégées au titre de Natura 2000 sont dits « d'intérêt communautaire ». Le site Natura 2000 « Réseau hydrographique de la Pimpine » accueille 4 habitats d'intérêt communautaire (dont 2 prioritaires car particulièrement menacés en Europe) et 18 espèces (dont 2 prioritaires).

Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000

| Habitats naturels d'intérêt communautaire (déclinaisons) | Code EUR 27 | Surface (ha) | Structure et fonctionnalité | Enjeux de conservation |
|--|-------------|--------------|---|------------------------|
| <u>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires</u> | 6210* | 8.2 | Le milieu correspond à une mosaïque de pelouses et de buissons de faible hauteur se développant sur un substrat calcaire sec et pauvre en éléments nutritifs. Les pelouses présentent une bonne diversité floristique et entomologique, mais surtout une diversité orchidologique exceptionnelle. Les secteurs d'embuissonnement offrent quant à elles des zones de cache et de nidification pour la faune. Ces milieux sont en très nette régression au niveau national et européen et ne subsistent que par la présence de petites entités ce qui confère un caractère relictuel au milieu. | Majeur |
| <u>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</u> | 6510 | 30 | Avec un couvert végétal strictement herbacé, d'une hauteur comprise en 50 et 80cm, ces prairies sont caractérisées par une diversité floristique et entomologique remarquable, et présentent la particularité d'être relativement pauvres en éléments nutritifs. Les espèces rudérales adeptes des milieux eutrophes ne peuvent donc pas s'y développer, laissant ainsi la place à des espèces moins compétitives, mais moins exigeantes. L'intérêt patrimonial réside donc dans le fait que les cortèges floristiques sont préservés par rapport à la banalisation globale des milieux liée à l'eutrophisation. | Fort |
| <u>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin</u> | 6430 | 2 | Contrairement aux prairies qui sont fauchées chaque année, les mégaphorbiaies subissent une pression d'entretien nettement moins importante, permettant le développement d'espèces bisannuelles. Le couvert herbacé est luxuriant, d'une hauteur de 1.5 à 2.5m, et présente une forte diversité spécifique. Situées en milieu humide, elles jouent aussi un rôle de rétention des eaux puis de restitution progressive. De plus, le réseau racinaire de la végétation, plus développé que celui des prairies, assure une légère épuration des eaux souterraines. C'est aussi un milieu prisé par de nombreuses espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial. | Fort |
| <u>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior</u> | 91E0* | 45.6 | Cette formation est caractérisée par une certaine maturité des boisements qui la constituent. De par la gestion forestière en vue de l'exploitation du bois, les boisements matures sont de plus en plus rares. Largement dominés par les Aulnes et les Frênes, ces boisements présentent tout de même une grande diversité de strates et d'espèces végétales. Ils sont majoritairement implantés en situation de ripisylve et jouent de ce fait un rôle primordial pour le maintien des berges et l'épuration des eaux de ruissellement. Enfin, c'est un habitat naturel favorable à de nombreuses espèces patrimoniales dont le Vison d'Europe, ainsi qu'un corridor écologique pour les espèces liées aux cours d'eau, aux milieux humides, et aux boisements. | Majeur |



Forêt alluviale à Aulne glutineux
et Frêne commun

Mégaphorbiaies hydrophiles
d'ourlets planitiaires et des
étages montagnards à alpin



Pelouses sèches semi-naturelles
et faciès d'embuisonnement sur
calcaires

Prairies maigres de fauche de
basse altitude



Espèces d'intérêt communautaire

| Groupe | Nom de l'espèce | Enjeux de conservation |
|--------------|-----------------------------|------------------------|
| Mammifères | Loutre d'Europe | Modéré |
| Mammifères | Vison d'Europe* | Majeur |
| Poissons | Toxostome | Fort |
| Poissons | Lamproie de Planer | Fort |
| Reptiles | Cistude d'Europe | Modéré |
| Coléoptères | Lucane Cerf-Volant | Modéré |
| Odonates | Agrion de Mercure | Modéré |
| Odonates | Cordulie à corps fin | Modéré |
| Lépidoptères | Cuivré des marais | Fort |
| Lépidoptères | Damier de la Succise | Modéré |
| Crustacés | Ecrevisse à pattes blanches | Fort |
| Angiospermes | Angélique des estuaires* | Fort |
| Mammifères | Barbastelle | Modéré |
| Mammifères | Grand Murin | Modéré |
| Mammifères | Grand Rhinolophe | Fort |
| Mammifères | Minioptère de Schreibers | Fort |
| Mammifères | Murin à oreilles échancrées | Fort |
| Mammifères | Murin de Bechstein | Modéré |
| Mammifères | Petit Rhinolophe | Fort |

* : Espèce prioritaire



Figure 2: De haut en bas et de gauche à droite: Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Cistude, Vison d'Europe, Lamproie de Planer, Ecrevisse à pattes blanches, Toxostome, Loutre, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Angélique des estuaires, Grand Rhinolophe

2.3. Les principales activités exercées sur le site

Les activités principales du bassin versant de la Pimpine se concentrent principalement autour de l'agriculture et particulièrement de la viticulture. En effet, le bassin versant est majoritairement dominé par la viticulture et les zones urbanisées. Les boisements de feuillus se situent principalement sur la partie amont à Sadirac et dans le lit majeur de la Pimpine. Plus à l'aval, les zones boisées alternent avec des prairies humides. Les zones urbanisées sont dispersées à l'amont et deviennent plus denses à l'aval de Cénac jusqu'à Latresne. Les surfaces agricoles se situent majoritairement sur les coteaux bordant la Pimpine (sauf en partie médiane).

Sur le site Natura 2000, l'**agriculture** est uniquement marquée par la présence de 2 éleveurs qui par leur activité permettent le maintien de milieux prairiaux humides et non humides dans le lit majeur de la Pimpine ou près de sa confluence avec la Garonne. De nombreux habitats naturels et espèces remarquables dépendent de cette activité permettant le maintien de milieux prairiaux ouverts.

Le site Natura 2000 se caractérise également par son caractère privé. En effet, le cours d'eau traverse de nombreuses zones habitées et des jardins.

3. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DU SITE

Le site de la Pimpine a été proposé et désigné en raison de la présence du vison d'Europe sur le réseau hydrographique. Il s'agit donc principalement d'un site linéaire dont la continuité amont / aval doit être assurée. Cette caractéristique originelle induit naturellement le premier enjeu de conservation :

Enjeu 1 : Maintenir un corridor biologique lié aux cours d'eau sur l'ensemble du site

Le premier enjeu du site Natura 2000 se rapporte à la conservation et à la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire liés aux corridors écologiques du réseau hydrographique (cours d'eau, berge, ripisylve, forêt alluviale). Cet enjeu est fortement lié à la maîtrise des activités sylvicoles, piscicoles et urbanistiques. Il est également lié à la gestion des milieux non exploités et à la gestion de la ressource en eau (risque de pollution, débits).

Enjeu 2 : Préserver les autres espèces patrimoniales et maintenir les autres milieux à enjeux par une gestion adaptée et une sensibilisation

Le deuxième enjeu du site Natura 2000 concerne la conservation et la restauration des autres habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site liés aux milieux connexes des cours d'eau (prairies, bocage, mégaphorbiaies, autres boisements, etc.) Cet enjeu est lié à l'activité sylvicole (types de plantations, drainage, entretien de la ripisylve...), à la maîtrise de l'urbanisation et au maintien de l'activité d'élevage (fauche, pâturage).

Enjeu 3 : Maintenir une vocation forestière et agricole au périmètre du site

Le troisième enjeu du site Natura 2000 concerne le maintien du caractère forestier et semi bocager du site, nécessaire à la préservation des habitats et des espèces. La vocation forestière et agricole du site doit être préservée des risques liés à l'abandon d'une part (prairies d'élevage, forêts de taillis), et liés à la pression de l'urbanisation d'autre part (développement de l'habitat le long des cours d'eau, vers les bourgs, dans les zones d'activités, grands projets d'infrastructures).

Les objectifs généraux du site ont été déclinés en objectifs opérationnels pour guider la stratégie de gestion proposée.

| Grands objectifs | Objectifs opérationnels |
|--|---|
| 1. Maintenir et améliorer les fonctionnalités hydrologiques des milieux aquatiques et humides | Maintenir et restaurer les zones naturelles d'expansions des crues et l'engorgement des milieux connexes au cours d'eau |
| | Maintenir et encourager la gestion raisonnée du réseau hydrographique (maintien d'un écoulement régulier et entretien des habitats rivulaires) |
| | Restauration du corridor arboré dans les secteurs dépourvus de ripisylve |
| | Rétablir la continuité écologique (libre circulation piscicole et sédimentaire) du réseau hydrographique |
| | Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques" conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) |
| | Maintenir et encourager la gestion raisonnée des plans d'eau |
| | Restauration des habitats piscicoles et de la capacité d'accueil |
| 2. Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire | Adapter les pratiques d'élevage et de fauche aux enjeux écologiques du site |
| | Maitriser la progression des ligneux sur les milieux ouverts |
| | Lutter contre les espèces exogènes envahissantes |
| | Maintenir et favoriser le développement des mégaphorbiaies en linéaire ou en surfacique |
| | Restaurer les pelouses sèches en déprise par une gestion adaptée |
| 3. Favoriser les populations de mammifères semi-aquatiques et leurs habitats | Réduire les causes de mortalité directe |
| | Maintenir et restaurer les habitats des mammifères semi-aquatiques |
| | Encourager la réalisation d'entretien et de travaux en période non perturbante pour les espèces |
| 4. Conserver et favoriser les populations de chiroptères et leurs habitats | Conserver et favoriser le maintien d'éléments fixes du paysage (haies, lisières forestières, arbres isolés...) et de boisements mûres |
| | Maintenir les surfaces de prairies pâturées |
| | Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris |
| 5. Sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux du site | Informers les usagers et les acteurs locaux sur la démarche Natura 2000 |
| | Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation |
| | Informers et sensibiliser le grand public sur les espèces invasives et nuisibles |

4. LES MESURES DE GESTION DU SITE NATURA 2000

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation des sites Natura 2000 :

- ✓ Contrats Natura 2000 (forestiers ou « ni agricole ni forestier »)
- ✓ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques MAEC (pour les milieux agricoles)
- ✓ Charte Natura 2000

Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est une **démarche volontaire** qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un **programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**.

Les contrats Natura 2000 permettent d'assurer la gestion et l'entretien de milieux naturels non agricoles. Ils définissent les travaux nécessaires à la préservation et la mise en valeur des sites Natura 2000. 22 contrats sont détaillés dans le DOCOB (Cf. tableau page suivante).

Les contrats sont signés entre le Préfet et tout titulaire de droits réel et personnels portant sur des biens immobiliers situés dans le site Natura 2000. La durée minimale d'engagement est de 5 ans. Chaque contrat contient un diagnostic environnemental des parcelles engagées (liste des habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés, préconisations de gestion etc.), la liste des mesures de gestion sur laquelle le signataire s'engage, le cahier des charges correspondant et une cartographie cadastrale. Le contrat précise également les outils d'évaluation des mesures de gestion (indicateurs de l'état de conservation, surfaces traitées), un échéancier de la mise en œuvre des mesures et les clauses contractuelles.

Les MAEC

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) constituent l'outil le plus approprié pour mettre en œuvre les mesures de gestion des DOCOB sur les terrains agricoles. Ils répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif.

Les mesures agro-environnementales (MAE) n'ont pas été définies dans le cadre du DOCOB, afin de laisser toute la latitude possible à l'animateur pour élaborer des MAE personnalisées avec les agriculteurs qui seraient intéressés.

La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 contribue à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations.

L'animation et les mesures hors contrat

Les missions de l'animateur, recruté pour la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire, sont d'établir le suivi administratif de la démarche ; d'initier la mise en œuvre des contrats Natura 2000, la charte Natura 2000 et les MAEC ; d'informer, communiquer et sensibiliser (sur la mise en œuvre du DOCOB, les enjeux et les problématiques de gestion) ; et enfin d'établir les suivis et la mise à jour du DOCOB (suivis des habitats, de l'occupation du sol, des espèces et mise à jour de la cartographie).

| Thème | Libellé |
|--------------------------|---|
| Milieux ouverts | Entretien des prairies (hors SAU) par la fauche |
| | Entretien des mégaphorbiaies |
| | Entretien des prairies (hors SAU) par le pâturage extensif |
| | Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique |
| | Entretien des milieux semis ouverts (hors SAU) par gyrobroyage |
| | Restauration des pelouses sèches |
| Milieux aquatiques | Préservation et restauration des frayères |
| | Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur |
| | Restauration de la diversité physique des cours d'eau et de leur dynamique |
| Milieux boisés | Restauration de la ripisylve et de la végétation de berges |
| | Entretien de la ripisylve, de la végétation de berges et enlèvement raisonné des embâcles |
| | Dispositif favorisant le développement de bois sénescents |
| Milieux agricoles | MAEC à définir par l'animateur |
| Tous types de milieux | Entretien des haies existantes |
| | Elimination ou limitation des espèces indésirables |
| | Aménagement du linéaire et des ouvrages de franchissement routier pour la Loutre et le Vison d'Europe |
| | Aménagements ou fermeture des gîtes à chauves-souris |
| Suivis et études | Suivi cartographique de l'évolution des habitats naturels et de leur état de conservation |
| | Inventaires et suivis écologiques des espèces d'intérêt communautaire |
| | Inventaires et suivi des espèces indésirables |
| Pédagogie et information | Mise en place de panneaux d'information |
| | Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux dans la démarche Natura 2000 et communiquer sur les enjeux du site |
| | Informers, sensibiliser et former les usagers du site à la reconnaissance des espèces indésirables et les moyens de lutte |

5. NOUVELLE DÉLIMITATION DU SITE

Les limites du site ont été déterminées en suivant des limites physiques facilement identifiables (limite de boisement ou route par exemple). Lorsque que cette délimitation était impossible, le périmètre du site a été calé sur les parcelles cadastrales. Cette précision permet de faciliter la mise en œuvre des mesures contractuelles de gestion qui doivent s'appliquer à l'échelle de la parcelle.

Récapitulatif de l'évolution du périmètre Natura 2000 (en hectares)

| | Surface FSD | Surface proposée |
|-------------------------------------|-------------|------------------|
| Réseau hydrographique de la Pimpine | 100 | 281.5 |

Remarque :

Lors de la proposition de classement du site, le périmètre initial (Formulaire Standard de Données) était de 100 hectares. Par soucis de cohérence écologique et d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux du site, un périmètre étendu de 281.5 hectares a été proposé. Ce périmètre prend en compte le cours principal de la Pimpine, le Rauzé, une partie du Cante-Rane et le ruisseau de Carles. Les zones humides adjacentes au cours d'eau et les pelouses sèches en bordure de coteaux ont également été intégrées. En revanche, les zones, aux enjeux écologiques faibles ont été exclues du périmètre.

Les dernières modifications seront discutées et actées lors du dernier comité de pilotage.

